

# REGARDS CROISES SUR LA PROTECTION SOCIALE

Informations bi mensuelles  
Décembre 2011

NUMERO SPECIAL

## REGARDS SUR L'INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CNAF



Autour de **Danièle KARNIEWICZ**  
Les Administrateurs CFE- CGC de  
la CNAF (de gauche à droite) :  
**Gilbert CHAUVET**  
**Jean-Marie NOQUET**  
**Jean-Yves DELANNOY**  
**Denise PAUL**

### EDITO

Les mandats des administrateurs des organismes nationaux, régionaux et locaux du régime général de sécurité sociale, à l'exception de ceux de la branche maladie, sont arrivés à expiration. De nouveaux Conseils d'Administrations viennent d'être mis en place.

**REGARDS CROISES SUR LA PROTECTION SOCIALE** consacre un numéro spécial à cette actualité dans les Cais- ses Nationales.

( Un prochain numéro sera consacré aux CAF, URSSAF, CARSAT et les CGSS).

La Protection Sociale occupe une place centrale dans les enjeux politiques, économiques et sociaux de notre pays. La CFE-CGC entend défendre et promouvoir ses valeurs fondamentales.

Les Conseils d'Administration des Caisses Nationales de sécurité sociale sont les instances privilégiées pour débattre et décider des questions essentielles qui fondent notre système de Protection Sociale.

Les Administrateurs CFE-CGC y portent les valeurs qui président à la conservation de notre pacte social, solidaire et protecteur pour tous. .

Danièle KARNIEWICZ  
SECRETAIRE NATIONALE  
Secteur Protection sociale

Le 20 Octobre dernier, le nouveau Conseil d'Administration de la CNAF a été mis en place par Madame Claude GREFF Secrétaire d'Etat à la Famille.

**Madame la Secrétaire d'Etat à la Famille** a abordé deux sujets importants :

- **Les enjeux et les atouts du paritarisme** qui l'ont amenée à souligner les qualités de ce mode de gouvernance, fondé sur un paritarisme constructif
- **L'importance du travail effectué et des missions menées par les CAF ces 5 dernières années.**

**La politique Familiale constitue une réussite qui doit être mise au crédit de l'action la CNAF. .**

**La place de la Branche Famille dans nos politique sociales est primordiale.** De nombreuses réformes ont permis d'améliorer la vie de nos concitoyens, de mieux aider les plus fragiles et les plus vulnérables. Ces réformes qui ont vu leur déclinaison dans la Convention d'Objectif et de Gestion (COG) visent , en particulier , à mieux concilier vie familiale et vie professionnelle .

**Pour la CFE-CGC, la politique Familiale doit conforter les principes qui ont présidé à son fondement : UNITE, UNIVERSALITE et GENERALISATION** tout en s'imprégnant des aspirations nouvelles des familles et des évolutions socio économiques.

Les principes mis en avant ont pour finalité de **construire une Politique Familiale COHERENTE, GLOBALE et RESPECTUEUSE** tant du choix des familles que du droit de l'enfant et du jeune et ce, de la naissance jusqu'à son entrée dans la vie active.

La Branche Famille est et doit rester le vecteur essentiel de la politique de l'état en direction de toutes les familles de France. **L'attribution des prestations familiales pour toutes ces familles sans conditions de ressources constitue une nécessité.**

**La problématique du financement de la Branche est aussi une préoccupation majeure qui s'inscrit dans celle plus générale de l'élargissement de l'assiette de financement de la protection sociale.**

En outre la CFE-CGC restera vigilante sur le respect des engagements pris par le gouvernement de telle sorte que le maintien de la qualité de service en direction des allocataires s'accompagne des moyens indispensables

## REGARDS SUR L'INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACOSS

Autour de **Danièle KARNIEWICZ**, les Administrateurs CFE- CGC de l'ACOSS (de gauche à droite) :

**Xavier CONSTANCOUX**

**Bernard VINCENT**

**Pierre ROGER**

**Alain GROSS**



Le 26 Octobre dernier, le Conseil d'Administration de l'ACOSS a été installé par Dominique LIBAULT Directeur de la sécurité sociale

**Dominique LIBAULT** a mis en exergue dans son propos, les axes prioritaires fixés dans les objectifs de l'ACOSS et considérés à tort comme antagonistes.

- **Le contrôle et la lutte contre la fraude**

- **La simplification et le service aux usagers**

Après s'être félicité du caractère performant, fiable et d'une grande qualité de service pour l'ensemble du recouvrement social, assumé par la branche, Dominique LIBAULT a abordé **la situation actuelle des finances publiques de la France** qui traduit **l'acuité des défis en charge de l'ACOSS**. Il a souligné l'impact certain de l'avenir du financement de la sécurité sociale sur cet organisme national et plus généralement sur l'ensemble de la branche recouvrement.

Il est resté assuré que **cette branche, spécialiste de la retenue à la source sur les salaires, centralisatrice de la trésorerie de la sécurité sociale, spécialiste de la lutte contre le travail clandestin, pourra relever de tels défis grâce à ses qualités de fiabilité, d'innovation et de partenariat.**

**Pour sa part, la CFE-CGC** est intervenue pour souligner que **la réduction massive des déficits publics est incontournable et constitue une condition à la non remise en cause des fondements mêmes de notre sécurité sociale.**

Il est grand temps :

- d'évaluer les allègements de charges et de supprimer ceux dont l'efficacité en terme d'emploi n'est pas avérée
- De rechercher des ressources supplémentaires reposant sur d'autres assiettes de financement que celles de la masse salariale

Compte tenu de la pression de l'environnement économique et financier, **la CFE-CGC partage l'utilité de mesures de cadrage budgétaire de nature à contenir les déficits, mais s'oppose aux dérives tendancielle qui consistent à abaisser le socle de solidarité largement mutualisé propre à la sécurité sociale pour le transférer à la charge des assurés.**

Les perspectives en terme de recettes nouvelles pour combler le déficit des branches doivent exclure la réduction du niveau de protection sociale des classes moyennes;

Ainsi, **la CFE-CGC refuse la mise en cause du quotient familial.** De telles mesures seraient lourdes de conséquence pour les familles aux revenus moyens.

Concernant l'assurance maladie, **le « dépenser mieux » ne consiste pas à transférer les charges sur les complémentaires santé ou sur les assurés.**

Pour les AT/MP, **il est urgent de lutter avec plus de conviction contre les « sous - déclarations » et de connaître l'impact des facteurs de stress et des risques psycho sociaux dans le développement des maladies professionnelles.**

S'agissant de la branche vieillesse, les efforts consentis portent leur fruit en terme de réduction de déficit. **L'urgence est maintenant de trouver des marges de manœuvre pour sauvegarder le niveau des pensions, en proportion des derniers salaires d'activité et dans la logique de la pension de retraite comme salaire différé.**

**Cette exigence de défendre un niveau de vie à la retraite renvoie à des choix de société plus explicites concernant les champs de solidarité et de la contributivité et en corollaire, à la nécessité de redéfinir l'assiette de financement de la Protection sociale.**

REGARDS SUR L'INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CNAVTS

Les Administrateurs CFE-CGC de la CNAVTS (de gauche à droite)

**Alain GIFFARD**

**Danièle KARNIEWICZ**

**Axel RAMDANE**

**Marie Christine OBERST**



Le 4 Novembre dernier, le Conseil d'Administration de la Caisse d'Assurance Vieillesse a été installé en présence de Dominique LIBAULT, Directeur de la Sécurité Sociale

**Dominique LIBAULT** a souligné l'importance de sauvegarder le régime de retraite par répartition qui apparaît comme un élément essentiel du contrat social de notre pays.

Parmi les défis de la branche retraite figurent bien entendu les défis financiers. Si beaucoup a déjà été fait dans le cadre des réformes qui ont été mises en place, chacun est conscient que de nouvelles réflexions devront être engagées, dans le calendrier législatif. Il paraît fort étonnant que le conseil d'administration de la CNAV ne soit pas appelé à se positionner à nouveau comme un acteur incontournable sur cette question essentielle de l'avenir de la retraite par répartition

La CFE-CGC est intervenue sur deux aspects :

- La nécessité de trouver des ressources nouvelles au financement des retraites car l'ajustement ne peut se réaliser par la baisse continue des pensions
- L'urgence de trouver des solutions afin d'acter plus clairement les lignes de solidarité, au sein d'une même génération, et surtout, entre générations de manière à ne pas servir l'immédiateté des besoins sur le dos des plus jeunes

En matière de réduction des déficits, la CFE-CGC défend la création d'une cotisation sur la consommation.

Globalement, des solutions plus exigeantes s'imposent également en terme d'emploi et en terme d'amélioration des conditions de travail.

La CFE-CGC s'impliquera avec exigence dans le débat sur la réforme systémique, dont elle connaît les risques : fusion des régimes et abaissement du niveau des pensions.

Le rôle du conseil d'administration est bien entendu d'émettre des avis sur les projets de textes. Il est essentiel, d'ailleurs, que ces avis soient pris en compte par les pouvoirs publics.

Le rôle du conseil d'administration est aussi d'émettre des propositions susceptibles d'éclairer le gouvernement.

Il est aussi de suivre avec exigence, et de faire progresser la qualité de service aux usagers. Dans ce domaine la CFE-CGC prône une politique de communication volontariste qui soit en capacité de porter la légitimité de la CNAV et le rôle fondamental de notre socle de retraite dans la protection sociale des français